



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



17007930

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE

02 JAN. 2017

Le Greffier
Greffe

Dénomination : **ETS KARAMAN**

Forme juridique : SPRL

Siège : RUE DU COURTIJAT 2A - 6032 MONT SUR MARCHIENNE

N° d'entreprise : BE0442769168

Objet de l'acte : **NOMINATION**

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2016, il est décidé à l'unanimité ce qui suit :

- L'assemblée accepte la nomination à partir du 01 janvier 2017 de Monsieur VENUTO Maïko né le 24 décembre 1992, domicilié Rue des Mineurs 67 à 7134 BINCHE, comme nouveau associé dans la société, Monsieur VENUTO Maïko aura en charge l'activité de coiffure dans la société et son mandat sera gratuit

- Monsieur Mikail Karaman cède 55 de ses parts sociales à Monsieur VENUTO Maïko.

Après le transfert des parts sociales, la répartition sera comme :

Monsieur Unal KARAMAN détient 300 parts;

Monsieur Mikail KARAMAN 300 parts;

Monsieur Tekin OZMETE 265 parts;

Madame Gamze TURK 75 parts;

Monsieur Kevin BALBO 55 parts;

Monsieur Maïko VENUTO 55 parts.

La séance est levée à 19H00

KARAMAN Unal
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2017 - Annexes du Moniteur belge